

Bachelier : assistant de direction

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS			
Tél :	Fax :	Mail :	
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE			
Tél :	Fax :	Mail :	

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD102 Connaissance du milieu professionnel 1			
Code	ECAD1B02AD102	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	72 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Claire-Hélène MOREAU (claire-helene.moreau@helha.be) Christelle DANCSA (christelle.dancka@helha.be) HELHa Campus Montignies Jeanne LECLEF (jeanne.leclef@helha.be) Florence CARLIER (florence.carlier@helha.be)		
Coefficient de pondération		60	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le développement de la dimension pédagogique. Plusieurs aspects théoriques, liés à l'économie et au droit, y seront envisagés afin de favoriser l'acquisition et la maîtrise du langage économique et juridique en familiarisant l'étudiant avec la terminologie.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
 - 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction**
 - 3.4 Connaître et utiliser les règles budgétaires, juridiques et comptables liées à une activité
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.1 Identifier les structures, la culture, la stratégie et les priorités de l'organisation
 - 4.3 Rechercher, sélectionner, vérifier, comparer, synthétiser, hiérarchiser les informations

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'UE, l'étudiant sera capable de :

- définir, analyser et expliquer de manière précise les fondements de l'activité économique et juridique dans un langage approprié,
- développer et intégrer les interactions entre les agents économiques au niveau microéconomique,
- distinguer et illustrer correctement les comportements propres aux consommateurs dans l'étude des structures de marché vues lors des activités d'enseignement,
- utiliser la terminologie juridique propre au droit civil et d'appliquer à divers "casus" simples tirés des faits d'actualités de la jurisprudence,
- expliquer et formuler les règles essentielles du droit civil en matière de droit patrimonial et du droit des personnes.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECAD1B02AD102A Economie générale et appliquée

24 h / 2 C

ECAD1B02AD102B Droit

48 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECAD1B02AD102A Economie générale et appliquée

20

ECAD1B02AD102B Droit

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. S'il est constaté un seul échec dans une activité d'apprentissage composant l'UE, et après délibérations du jury, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

2. Dès que 2 échecs ou plus sont constatés - quelle que soit l'ampleur des échecs - , la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est néanmoins prise par le jury de valider l'UE malgré les exceptions n°1 et 2 décrites ci-dessus, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : assistant de direction

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Economie générale et appliquée			
Code	3_ECAD1B02AD102A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Claire-Hélène MOREAU (claire-helene.moreau@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans le développement pédagogique de la formation. Plusieurs aspects théoriques, liés à l'économie, y seront envisagés afin de favoriser l'acquisition et la maîtrise du langage économique en familiarisant l'étudiant avec la terminologie.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'UE, l'étudiant devra être capable :

- de définir, analyser et expliquer de manière précise les fondements de l'activité économique dans un langage approprié,
- de développer et intégrer les interactions entre les agents économiques au niveau microéconomique,
- de distinguer et illustrer correctement les comportements propres aux consommateurs et / ou producteurs dans l'étude des structures de marché vues lors des activités d'enseignement.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Fondements de l'activité économique.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral illustré d'exemples.

Exercices.

Analyse de textes à caractère économique (en fonction de l'actualité).

Dispositifs d'aide à la réussite

Exercices récapitulatifs

Séance Questions-réponses à la fin du quadrimestre

Ouvrages de référence

de Wasseige, Y. (2005), Comprendre l'économie politique, Couleur livres

Jacquemin, A., Tulkens, H. (1993), Principes d'économie politique, De Boeck Université, 2^e édition

Jaumotte, C. (2002), Faits et mécanismes économiques, Notes de cours, FUNDP

Supports

Syllabus lacunaire.

Sites Internet.

Notes de cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

A chaque session : examen écrit portant sur toute la matière vue au cours pendant le quadrimestre.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

A chaque session : examen écrit portant sur toute la matière vue au cours pendant le quadrimestre.

Se référer aux dispositions complémentaires de l'UE.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : assistant de direction

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit			
Code	3_ECAD1B02AD102B	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Christelle DANCSA (christelle.dancsa@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans le développement pédagogique de la formation. Plusieurs aspects théoriques, liés au Droit, y seront envisagés afin de favoriser l'acquisition et la maîtrise du langage juridique en familiarisant l'étudiant avec la terminologie, d'initier l'étudiant à la relativité historique du droit objectif par une approche comparative appelée à mettre en évidence l'évolution des normes dans le cadre de leurs réceptions scientifique et pratique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de l'activité d'apprentissage l'étudiant sera capable:

- de définir, analyser et expliquer de manière précise les fondements de l'activité juridique dans un langage approprié,
- d'utiliser la terminologie juridique propre au droit civil et de l'appliquer à divers « casus » simples tirés des faits d'actualité et de la jurisprudence,
- d'expliquer et reformuler les règles essentielles du droit civil en matière de droit patrimonial et du droit des personnes.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Introduction au DROIT
- Le Droit des PERSONNES
- Le Droit des BIENS
- Le DROIT des CONTRATS
- Le Droit des RESPONSABILITES
- Le Droit des OBLIGATIONS
- Le Droit de la preuve et Procédure civile

Démarches d'apprentissage

Cours magistral ponctué d'études de cas issus pour la plupart de la jurisprudence.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Liste de questions déposée sur Connected au fur et à mesure de la présentation des divers chapitres
- Séance de questions/réponses après chaque chapitre sur la matière et la liste de questions

Ouvrages de référence

- FR. Alexander – C. Delrée (2013) « Notions de droit civil » - Editions Deboeck - Bruxelles

Supports

- Syllabus
- Présentation Power Point
- Liste de questions

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Chaque session : examen écrit. Toute la matière vue durant l'année est à préparer pour l'examen

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Se référer aux dispositions complémentaires de l'UE.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).